



## Bulletin d'information de « PAGAIEUR MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer »

### Éditorial

Confirmés par l'assemblée générale du 29 septembre 2001, les objectifs définis par les fondateurs vont se traduire par des actions concrètes que les administrateurs ont à cœur de mener à bon terme. L'adhésion de CK/mer à la fédération est un grand pas pour le rassemblement des pagayeurs. Souhaitons que cet exemple soit suivi et que, sous notre bannière, les querelles antérieures disparaissent pour laisser la place à une unité constructive qui n'aura qu'un seul but, garantir le plaisir d'être en mer en kayak pour tous ceux qui le souhaitent.

Philippe LASNIER

### Assemblée générale du 29 septembre 2001

Elle s'est tenue au Centre Nautique du Trieux, à Loguivy-de-la-mer (22), à l'issue d'une navigation autour de Bréhat sous le soleil. Après l'historique de la création, présenté par le président, l'assemblée a ratifié les statuts et le règlement intérieur à l'unanimité des membres présents. Le plan d'action a suscité l'intérêt des participants notamment les actions en faveur de l'environnement. Après validation du rapport financier donné par le trésorier, la cotisation 2002 a été fixée à 16 Euros. Les personnes suivantes ont été élues membres du conseil d'administration : Yves BÉGHIN, Guy CLOAREC, Georges COLLÉTER, Olivier FRICONNEAU, Christian GABARD, Yann GUILLOU, Philippe LASNIER, Véronique OLIVIER, Laurent PIERSON d'AUTREY, Jacques VALENTIN, Guy Van ACHTER. Guy OGEZ, nommé président d'honneur par le conseil d'administration provisoire lors de sa réunion du 16 juin 2001 est confirmé dans cette position et membre de droit du conseil d'administration.

A l'issue de la réunion institutionnelle, Olivier MOUZIN et Robin GIVET nous ont présenté le reportage, en photos, de leur expédition réalisée au Cap Horn, de janvier à avril 2001. La présentation des deux intrépides navigateurs a été suivie d'un échange animé sur les conditions de navigation dans ces eaux difficiles. Qu'ils soient ici remerciés de leur participation à l'événement que représente la première assemblée générale de la fédération. Un grand merci également à l'Auberge de Jeunesse de Paimpol qui a assuré la logistique.

La soirée s'est terminée au restaurant pour le plus grand plaisir de l'ensemble des membres présents.

### Conseil d'administration du 30 septembre 2001

Réuni à l'issue de la première assemblée générale, le conseil a établi la constitution du bureau selon la liste suivante :

- Philippe LASNIER .....Président,
- Georges COLLÉTER ..... Vice-président,
- Yves BÉGHIN.....Trésorier,
- Jacques VALENTIN.....Trésorier adjoint,
- Véronique OLIVIER.....Secrétaire
- Christian GABARD.....Secrétaire adjoint,
- Guy Van ACHTER.....Membre du Bureau.

D'autre part, il a été défini que certains membres du conseil et collaborateurs assurent les missions particulières. Guy OGEZ est chargé de la constitution du dossier

de présentation du kayak de mer et Jean-Marc TERRADE des questions relatives à l'environnement.

Le conseil d'administration a également débattu des points suivants :

- suites à donner à la lettre de la F.F.C.K. concernant la suppression du ratio dans les textes réglementaires officiels relatifs à la 6<sup>ème</sup> catégorie,
- déclaration de création de la fédération,
- présentation de la fédération à l'assemblée générale de CK/mer,
- proposition de contrat d'assurance aux affiliés,
- sollicitation de pagayeurs individuels pour accroître l'étendue de la fédération.

La prochaine réunion se tiendra au Cercle d'Avion de Vannes le samedi 23 mars 2002 à 17 heures. Une navigation aura lieu le matin dans le golfe.

Les réunions du conseil d'administration sont ouvertes à tous les adhérents qui peuvent y venir en auditeur libre. A cette occasion, les documents officiels de la fédération - procès verbaux, registre, etc. - sont consultables.

### Dîner

Le salon nautique est pour nous un événement important, bien que, ces dernières années, peu de constructeurs de kayaks de mer y aient été présents. Pour marquer ce premier salon qui reçoit notre visite en tant que fédération de la plaisance en kayak de mer, nous pourrions dîner sur place, entre pagayeurs marins, le soir du nocturne.

Rendez-vous **au stand du Canotier, repère B6-C5, dans le hall 2/2, à 19 heures vendredi 7 décembre.** Merci de confirmer votre participation. Les modalités seront définies sur place.

### Déclaration d'existence

La fédération a maintenant une existence morale, ce qui lui permet d'engager des actions officielles auprès des acteurs nationaux. La déclaration a été reçue en préfecture de Saint-Brieuc le 16 octobre 2001 et publiée au Journal Officiel du 3 novembre. Le siège social a été situé à l'Auberge de Jeunesse de Paimpol, lieu symbolique du kayak de mer en France.

### Assurance

A la demande de plusieurs associations, la fédération a engagé la recherche d'un contrat cadre qui permettra aux adhérents, à compter de janvier 2002, de couvrir les risques encourus lors de la pratique du kayak de mer. Plusieurs compagnies d'assurance ont été contactées. A noter le refus de la MAIF, compagnie qui assure la F.F.C.K.

Cette proposition de contrat supplémentaire n'exclut pas que chacun se renseigne sur la couverture qu'il a déjà au titre de son assurance personnelle. En effet, souvent ces assurances couvrent les activités de loisirs réalisées en dehors de manifestations officielles.

## Assemblée générale de la F.N.A.P.

La Fédération Nationale des Associations de Plaisance tiendra son assemblée générale le 8 décembre prochain à Paris. PAGAYEURS MARINS, qui, conformément à la décision du conseil d'administration du 16 juin 2001, adhèrera à cette fédération à compter de 2002, y sera représentée par son président.

Un texte présentant PAGAYEURS MARINS, le kayak de mer et la réglementation française correspondante sera publié dans le bulletin de liaison de cette fédération.

## Réglementation 6<sup>ème</sup> catégorie

Un courrier a été adressé au Directeur du Transport Maritime, des Ports et du Littoral pour l'informer de la position de la fédération sur l'arrêté du 28 juin 2000.

Une réunion sera organisée par la F.F.C.K. le 4 décembre prochain au Salon Nautique pour entériner, avec le Bureau de la Plaisance, la suppression du ratio pour les kayaks de mer. La position de la fédération ayant été exprimée aux autorités par le courrier ci-dessus mentionné, PAGAYEURS MARINS a décliné l'invitation. Pour la même raison, l'Association de Kayak de Mer du Ponant ne sera pas présente à cette réunion.

## Site internet

Le site internet de la fédération est mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité. N'hésitez pas à le consulter. Vous y trouverez des documents relatifs aux actions engagées par la fédération et à terme des fiches techniques présentant le kayak de mer et bien d'autres sujets connexes, comme la sécurité, l'assurance, un dossier de presse, etc.

## Point des adhésions

PAGAYEURS MARINS, après 8 mois d'existence, comprend 9 associations affiliées, représentant près de 2000 pagayeurs, 80 membres individuels - dont 4 membres sympathisants et 1 membre d'honneur - et deux membres associés.

L'assemblée générale de CK/mer du 11 novembre 2001 a mandaté son nouveau président pour l'adhésion de l'association à PAGAYEURS MARINS, ce qui portera à 10 le nombre des associations affiliées, dès que ce geste officiel sera concrétisé.

Un courrier officiel a été envoyé en juillet 2001 à une cinquantaine de clubs et associations pour leur faire connaître la fédération et ses objectifs, et solliciter leur affiliation. Un nouveau geste sera réalisé en décembre pour solliciter des pagayeurs individuellement en leur suggérant de faire adhérer leur club. D'autre part, un encart sera publié dans le bulletin «*Manche-Ouest*» émis par l'Auberge de Jeunesse de Paimpol et diffusé à plus de 1600 pagayeurs en France.

## Information des média

Le président a été interrogé par un journaliste de «*Ouest-France*» Paimpol, suite à la publication, au Journal Officiel, de la création de la fédération. Un dossier de presse sera disponible sur le site internet, mais si vous êtes en contact avec des acteurs des media locaux ou nationaux, n'hésitez pas à leur proposer de prendre contact avec le président (ses coordonnées figurent sur le site).

## Adhésions 2002

Les adhésions couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les cotisations permettent le financement des actions engagées au nom de tous les pagayeurs, actions qui vont s'amplifier au cours de l'année 2002. La fédération n'est sponsorisée ou subventionnée par personne. C'est avec ses propres deniers qu'elle réalise sa mission. N'attendez pas pour renouveler votre adhésion en utilisant le bulletin de renouvellement ci-joint.

## Relations avec la F.F.C.K.

La F.F.C.K. est chargée, par le gouvernement, de s'occuper des compétitions et des jeux olympiques, domaine dans lesquels les résultats de la France démontrent son efficacité. Par contre, elle n'a pas délégation pour la plaisance en kayak de mer. La F.F.C.K. et PAGAYEURS MARINS étant sur des domaines différents, il n'y a pas concurrence entre les deux fédérations.

La politique de PAGAYEURS MARINS est prioritairement de nouer des relations directes avec les instances officielles chargées de la plaisance. La fédération est informée des actions engagées par la F.F.C.K. et s'assurera qu'aucune de celles-ci ne va à l'encontre des intérêts des plaisanciers en kayak de mer. Si nécessaire, une action officielle serait engagée auprès des autorités compétentes.

## De l'utilité des pétitions

Nous avons rencontré souvent des fonctionnaires des autorités maritimes. Ils sont généralement ouverts à la discussion. La pétition qui a été envoyée, à l'initiative de l'un des nôtres, n'a pas été sans écho. L'arrêté du 28 juin 2000 sera bientôt réexaminé et les arguments fournis par PAGAYEURS MARINS seront très certainement soigneusement étudiés.

## Lu dans la presse

Les Bretons ont lu avec surprise, dans le journal «*Ouest-France*», édition Lannion/Paimpol du 13 novembre 2001 un écho intitulé «*de la dissidence dans l'air*». On y prête ce propos au Président de la F.F.C.K. : «*Dans toutes les disciplines, il n'y a qu'une seule fédération interlocutrice des Pouvoirs Publics. Les autres n'ont aucune chance d'être reconnues et il faut que tout le monde le sache*».

Monsieur Christian HUNAUT est un homme courtois et averti, il nous semble peu vraisemblable qu'il ait pris ce ton de gauleiter mal informé.

En cyclisme, par exemple, il existe deux fédérations distinctes qui sont écoutées et qui ont conclu entre elles un protocole d'accord : la Fédération Française de Cyclisme et la Fédération Française de Cyclotourisme, chacune d'elles ayant son domaine spécifique de responsabilité ; la première la compétition, la seconde la randonnée en vélo. La pluralité est comparable dans d'autres sports, tels les "Arts martiaux".

Dans le même journal, un article intitulé «*kayak de mer : l'essor à maîtriser*» donne la liste du «*Top 12*» des clubs de la ligue de Bretagne après avoir indiqué que la croissance de la ligue est essentiellement due à la progression du kayak de mer. Le second de cette liste, classée par nombre de licenciés, comprend 160 adhérents. L'article ne précise pas que le club de Vannes, dont il s'agit, est également affilié à PAGAYEURS MARINS.